

AUTRES ACTIONS DES ORGANISMES OEUVRANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP OBEREREZHIOU ARALL GET AN AOZADURIOU HAG A LABOUR EVIT AN DUD NAMMET

BÉNÉFICIAIRES

Organismes et associations œuvrant dans le domaine du handicap.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- L'action doit se situer sur le département,
- Projet innovant.

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- Subvention forfaitaire pour les projets d'animation,
- Subvention pouvant atteindre 50 % pour les projets innovants, avec plafond d'aide annuelle fixé à 20 000 € et évaluation annuelle du projet,
- Décision prise par la commission permanente.

PIÈCES À FOURNIR

- Dossier de demande de subvention,
- Descriptif détaillé du projet.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Président du Conseil départemental du Morbihan Direction générale adjointe solidarités Direction de l'autonomie 64 rue Anita Conti – CS 20514 – 56035 Vannes cedex

Tél.: 02 97 54 74 05